

LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ORGANISMES

Geneviève Turgeon

Coordonatrice à l'aménagement
du territoire
MRC Beauce-Centre

Jadrique Pagé

Conseillère aux commuications
Beauce-Centre Économique

Marie-Claude Brassard

Organisatrice communautaire
CISSS Chaudière-Appalaches

Sarah Rodrigue

Directrice générale
Corporation de développement
communautaire Beauce-Etchemins

MUNICIPALITÉS ET MRC

- ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC EN MATIÈRE DE LOGEMENT **NOUVEAU**
- ÉLABORER UNE POLITIQUE SUR L'HABITATION
- STRUCTURER L'OFFRE EN FONCTION DES OBJECTIFS POURSUIVIS

RÉGIONALEMENT (MRC)

- Délimiter les périmètres d'urbanisation
- Gérer les densités d'occupation du sol
- Encadrer l'habitation en milieu rural



Schéma d'aménagement et de développement (SAD)

AU NIVEAU LOCAL

- Délimiter les zones vouées au logement
- Gérer les densités d'occupation du sol
- Déterminer les types d'habitations (unifamilial, jumelée, plex, ...)
- Gérer la location à court terme (hébergement touristique)



Plan d'urbanisme
Règlement de zonage
Règlement de lotissement

MUNICIPALITÉS ET MRC

- Quelques outils supplémentaires à la disposition des municipalités et lui permettant d'atteindre ses objectifs
 - Réserve foncière ou à des fins d'habitation
 - Expropriation / Droit de préemption / Non-paiement de taxes
 - Programme de revitalisation/PIIA (améliorent le cadre de vie)
 - Programme particulier d'urbanisme (PPU)
 - Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)
 - Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPMOI) = zonage par projet
 - Règlement sur l'inclusion de logement abordable, social ou familial
 - Zonage incitatif **NOUVEAU**

Le **zonage incitatif** accorde une flexibilité supplémentaire aux municipalités en leur permettant de « négocier » certaines normes contenues au zonage (sauf usage) moyennant contrepartie de la part du promoteur, comme :

- Des aménagements ou équipements **d'intérêt public**;
- Intégration de **logements abordables ou familiaux** au projet;
- **Performance environnementale** (certification, gestion des eaux, verdissement...);
- Préservation ou restauration d'un immeuble à **valeur patrimoniale**.

BEAUCE-CENTRE ÉCONOMIQUE

mixité entreprises
sensibilisation
promoteurs
bonnes
pratiques

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

- **Sensibiliser, informer, accompagner et intervenir auprès de la population :**
 - Les organismes communautaires sont des leviers dans la communauté;
 - Ils assurent une vigie (repèrent les besoins psychosociaux);
 - Réfèrent les personnes aux bons endroits;
 - Accompagnent des personnes pour se relocaliser ou pour faire une demande en HLM;
 - Accueillent des personnes dans des situations d'urgence ou d'itinérance;
 - Interviennent dans les HLM;
 - Aident à la vie communautaire en HLM.

OFFICES D'HABITATION

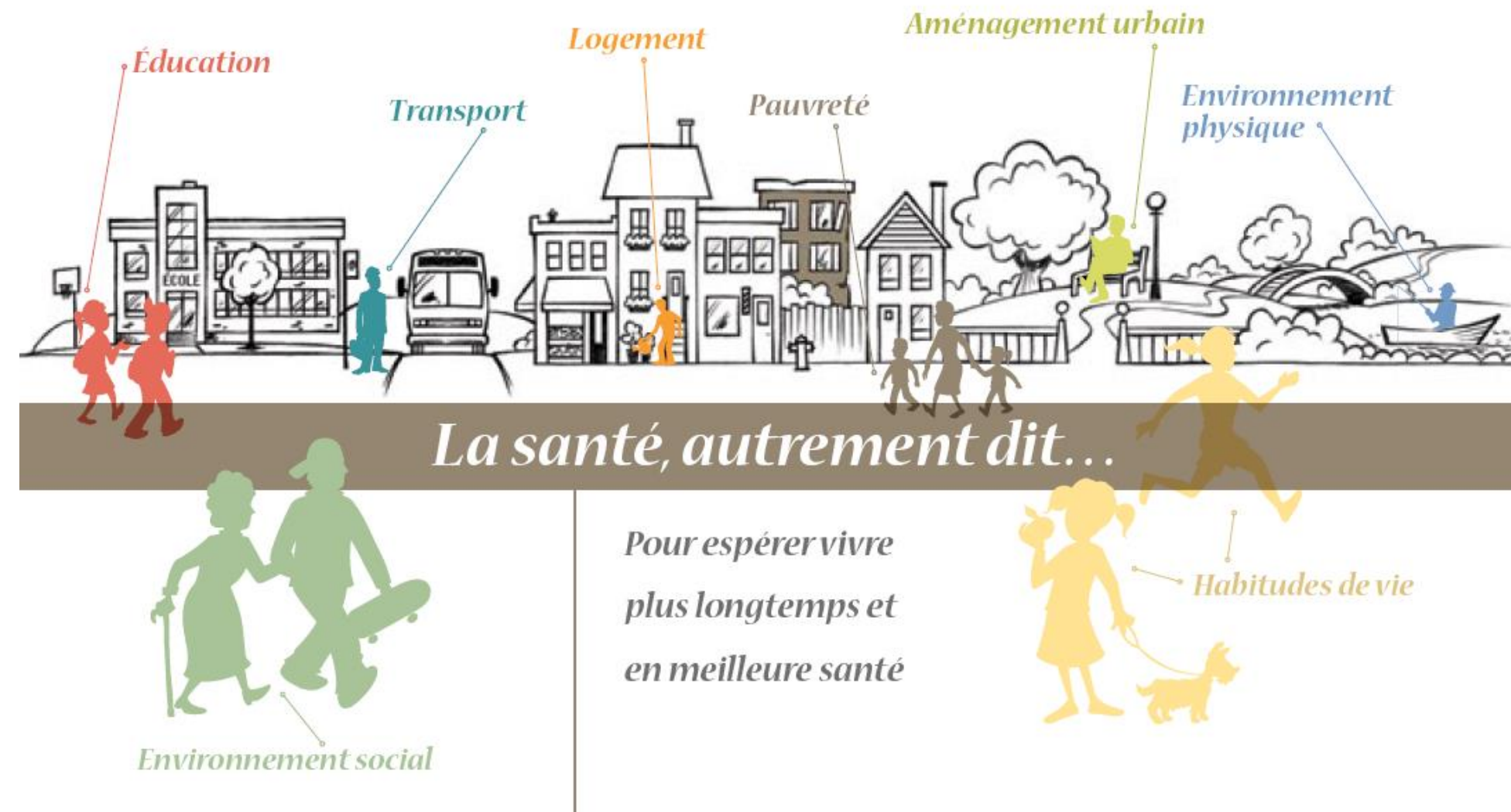
L'office d'habitation est un organisme à but non lucratif qui s'occupe de logements sociaux (HLM). Ils sont mandatés par la SHQ pour gérer le parc de logements sociaux sur le territoire des municipalités qu'ils desservent

- Composé d'un conseil d'administration (élus, locataires, socioéconomique)
- Faire la gestion des immeubles (entretien, réparation)
- Faire appliquer les règlements de l'OH
- Accompagner les locataires dans le traitement d'une plainte
- Procéder à la mise en place de comités consultatifs de résidents
- Peut mettre en œuvre toute activité à caractère social et communautaire pour favoriser le mieux-être de la clientèle dans ses immeubles.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

- Selon la Loi sur les services de santé et les services sociaux, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) : Centre intégré universitaire de la santé et de services sociaux (CIUSSS) et Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches sont responsables :
«d’offrir des services de santé et des services sociaux de qualité, accessibles, continus, sécuritaires et respectueux des droits des personnes.», et ce, à toute la population.
- La Direction de santé publique du CISSS de Chaudière-Appalaches s’engage à maintenir et à améliorer la santé de notre population en agissant sur les causes des problèmes de santé évitables et contribuera à réduire les inégalités sociales de santé.

LES DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ



Les déterminants de la santé sont les « facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent l'état de santé des individus ou des populations » (OMS).

INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ (ISS)

Qu'est-ce que c'est les ISS?

Ce sont des écarts de santé entre les groupes sociaux selon leur position sociale.

Film Inégaux sur YouTube (environ 6 minutes) :

<https://www.youtube.com/watch?v=I9IIHDrNNXo>



SOUTIEN COMMUNAUTAIRE EN LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

- Le logement constitue un important déterminant de la santé;
- L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) affirme que « l'accès à un logement de qualité est un préalable à une vie saine »;
- L'avènement des logements sociaux et communautaires. Trois tenures : Habitation à loyer modique (HLM), Coopératives d'habitation et Organismes sans but lucratif d'habitation (OSBL-H);
- En 2007, dans le but de contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Société d'habitation du Québec (SHQ) lancent conjointement un Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social. Ce cadre a été mis à jour en 2022.



**Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches**

Québec 

SUITE SCLSC

- La notion de soutien communautaire désigne ce qui relève de l'accompagnement social des individus et/ou des groupes dans les trois tenures d'habitation.
- Ressources en SCLSC :
 - À l'interne de la ressource d'habitation;
 - Les organismes du milieu;
 - Les organisateurs communautaires du CISSS de Chaudière-Appalaches;
 - Nouvelle initiative régionale d'intervenants communautaires et des Équipes locales élargies (ÉLÉ).